



## Fédération Éducation-Recherche

### les obligations en matière de protection de données à caractère personnel

**Béatrice CASTETBON - CIL**

**Université de Pau et des pays de l'Adour**

**Solenn SCHACHER - CIL**

**Université Jean Moulin Lyon 3**



Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



**La cible**

**5 principes**

**Les obligations**

**International**

**Conclusion**



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Qui est concerné ?

Fournisseurs d'identités  
Fournisseurs de service

À quel titre ?

Toute ressource proposée au travers de la FED =  
Traitement de données à caractère personnel

Pourquoi ? Même le nameID (identifiant de session)  
est une **donnée à caractère personnel**



Nécessité de **se mettre en conformité** avec la loi  
Informatique et Libertés

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi Informatique et Libertés



Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International  
Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

 **Registre de l'établissement**

~~~~ **CNIL**

 **Regard sur les attributs de chaque ressource**

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

### ➤ Regard sur les attributs de chaque ressource

Attributs demandés par le fournisseur de services aux fournisseurs d'identités (si en tant que fournisseur d'identités, vous ne voulez ou pouvez pas fournir tout ou partie de ces attributs, contactez le contact organisationnel de cette ressource) :

- **surname** : nom ; Attribut optionnel ; Usage : affichage
- **email** : adresse de courrier électronique institutionnelle ; Attribut requis ; Usage : authentification, autorisation
- **displayName** : nom complet avec accents ; Attribut optionnel ; Usage : affichage
- **givenName** : prénom ; Attribut optionnel ; Usage : affichage

Téléchargez le fichier de filtre d'attributs pour cette ressource : [Cliquez ici pour télécharger](#)

<https://services.renater.fr/federation/participants/ressources>

Regard du CIL → transmission attribut si pertinent et non excessif vis-à-vis de la finalité de la ressource



Nécessité de mentionner de manière explicite l'usage de l'attribut. Préciser le service qui n'est pas rendu en cas d'absence de l'attribut

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

 **Registre de l'établissement**

~~~~ **CNIL**

 **Regard sur les attributs de chaque ressource**  
Transmission attribut si pertinent et non excessif vis-à-vis de la finalité de la ressource

 **Information préalable**

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service



## Information préalable

Mentions sur dossier d'inscription, sur livret d'accueil du personnel, message sur liste de diffusion institutionnelle du type :

*Le responsable de traitement est Monsieur le Président de l'université / le directeur de l'établissement. Dans le cadre de la fédération Éducation-Recherche, des services numériques en ligne de type ressources documentaires ou pédagogiques, outils de travail collaboratifs, accès wifi, .... sont mis à votre disposition. Ce dispositif conduit l'université / l'établissement à transmettre, lors de votre connexion à ces services, des données à caractère personnel vous concernant aux agents habilités d'établissements de droit public ou de droit privé, membres de la fédération Éducation-Recherche, fournisseurs de services numériques en ligne. Il n'est pas exclu que certains services numériques soient mis en œuvre par un organisme situé dans un état non membre de la Communauté européenne. Les données transmises peuvent être du type « identifiant, identité, courriel, filière, année d'étude, établissement d'affectation [Lister les catégories de données dont les SP sont hors UE] » et peuvent être traitées [lister les pays destinataires hors union européenne, le niveau de protection et l'exception autorisant ce transfert (exception contrat dans l'intérêt de l'utilisateur/CCT/Safe Harbor)]. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez du droit d'accès, rectification voire de suppression des données vous concernant en vous adressant pour les données stockées par l'université / l'établissement auprès de [adressesmelgeneriquerespfedetbt@xxx.fr](mailto:adressesmelgeneriquerespfedetbt@xxx.fr) en faisant copie de votre demande au correspondant informatique et libertés de l'établissement [cil-droitsacces@xxx.fr](mailto:cil-droitsacces@xxx.fr). Les modalités d'exercice du droit d'accès auprès du fournisseur de service sont mentionnées au niveau de la ressource mise en ligne.*

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel


Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

 **CiL** Registre de l'établissement

~~~~ **CNIL**

 **Regard sur les attributs de chaque ressource**  
Transmission attribut si pertinent et non excessif vis-à-vis de la finalité de la ressource

 **Information préalable**

- Mentions sur dossier d'inscription, sur livret d'accueil du personnel, message sur liste de diffusion institutionnelle
- uApprove – module d'information préalable à l'accès à la ressource

 **Pas de levée d'anonymat**



Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International  
Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

## FOURNISSEUR D'IDENTITÉS

NameID ou  
attributs opaques

Levée d'anonymat ?



NON

Sauf requête judiciaire

## FOURNISSEUR DE SERVICE

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

 **Registre de l'établissement**

~~~~ **CNIL**

➤ **Regard sur les attributs de chaque ressource**  
Transmission attribut si pertinent et non excessif vis-à-vis de la finalité de la ressource

- **Information préalable**
- Mentions sur dossier d'inscription, sur livret d'accueil du personnel, message sur liste de diffusion institutionnelle
  - uApprove – module d'information préalable à l'accès à la ressource

❖ **Pas de levée d'anonymat**

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International  
Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service



Registre de l'établissement



CNIL



Limiter de manière stricte les attributs



Renseigner l'usage des attributs

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible  
5 principes

Les obligations

International  
Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

- Limiter de manière stricte les attributs
- Renseigner l'usage des attributs

Attributs demandés par le fournisseur de services aux fournisseurs d'identités (si en tant que fournisseur d'identités, vous ne voulez ou pouvez pas fournir tout ou partie de ces attributs, contactez le contact organisationnel de cette ressource) :

- **email** : adresse de courrier électronique institutionnelle ; Attribut requis ; Usage : Afin d'envoyer un courriel de confirmation lors d'une réservation de réunion. Dans ce courriel l'utilisateur y trouvera toutes les informations récapitulatifs concernant l'accès à la réunion.
- **displayName** : nom complet avec accents ; Attribut requis ; Usage : Affiché aux participants distant lors d'une vidéoconférence.
- **eduPersonPrincipalName** : identifiant institutionnel unique ; Attribut requis ; Usage : Identifiant utilisateur
- **eduPersonScopedAffiliation** : catégorie principale d'utilisateur et organisme de rattachement administratif ; Attribut requis ; Usage : Permet de refuser l'accès du service aux étudiants. L'attribut peut être multivalué avec les valeurs suivantes auxquelles le domaine de l'établissement est ajouté par le fournisseur d'identités ; Valeur attendue : employee ; faculty ; researcher ; teacher ; staff
- **eduPersonAffiliation** : statut de la personne ; Attribut optionnel ; Usage : Permet de refuser l'accès du service aux étudiants. L'attribut peut être multivalué avec les valeurs acceptées suivantes ; Valeur attendue : employee ; faculty ; researcher ; teacher ; staff

**Attribut optionnel : préciser, en cas de non transmission, le service qui n'est pas rendu**

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service



Registre de l'établissement



CNIL



Limiter de manière stricte les attributs



Renseigner l'usage des attributs

Attribut optionnel : préciser, en cas de non transmission, le service qui n'est pas rendu



Ne pas utiliser les données pour une autre finalité  
Passible de 300 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement



Information des intéressés

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible  
5 principes

Les obligations

International  
Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

## Information des intéressés

### Mentions Informatique et libertés sur site web

*Le responsable de traitement est Monsieur le Président de l'université / le directeur de l'établissement. Dans le cadre de la fédération Éducation-Recherche, ce service numérique en ligne a pour finalité [à décrire]. Ce dispositif conduit votre établissement d'affectation à nous transmettre des informations vous concernant. Les destinataires de ces données sont les personnes de [nom de l'établissement] habilitées à mettre en œuvre ce service numérique. Mentionner le cas échéant : Ces données [listez les attributs (description sémantique)] sont traitées [listez les pays destinataires hors union européenne, le niveau de protection et l'exception permettant ce transfert (exception contrat dans l'intérêt de l'intéressé/CCT/Safe Harbor)]. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez du droit d'accès, rectification voire de suppression des données vous concernant en vous adressant à [adressesmelgeneriquerespfedSP@xxx.fr](mailto:adressesmelgeneriquerespfedSP@xxx.fr)*

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service



Registre de l'établissement



CNIL



Limiter de manière stricte les attributs



Renseigner l'usage des attributs

Attribut optionnel : préciser, en cas de non transmission, le service qui n'est pas rendu



Ne pas utiliser les données pour une autre finalité  
Passible de 300 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement



Information des intéressés

Mentions Informatique et libertés à porter sur le site web



Durée de conservation limitée – droit à l'oubli



Obligation de sécurité et de confidentialité<sup>15</sup>

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

**International**

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

**Pays n'offrant pas une protection des données adéquate**

Carte interactive : <http://www.cnil.fr/pied-de-page/liens/les-autorites-de-contrôle-dans-le-monde/>

### Formalités supplémentaires ?

**L'exception du transfert nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu dans l'intérêt de la personne concernée pourrait être reconnue comme un fondement adéquat**

**Signature de la charte RENATER par le fournisseur de service situé dans un pays ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat serait suffisante**

**Cette position est soumise à l'avis de la Présidence de la CNIL**



Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

Fournisseurs d'identités

Fournisseurs de service

- ☺ **Obligations pour l'IdP et le SP**
  - ☑ **Signature charte RENATER**
  - ☑ **Inscription registre / CNIL**
  - ☑ **Information des intéressés**
  - ☑ **Limitation stricte des attributs – Renseigner l'usage des attributs / Regard sur pertinence des attributs**
  - ☑ **Ne pas utiliser les données à d'autres fins**
  - ☑ **Durée de conservation limitée – droit à l'oubli**
  - ☑ **Obligations de sécurité et de confidentialité**
- ☺ **Dialogue entre la personne responsable du déploiement de la FED et le CIL**

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

International

Conclusion



## Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

En vous remerciant de votre attention

Béatrice CASTETBON  
Université de Pau et des pays de  
l'Adour  
Solenn SCHACHER  
Université Jean Moulin Lyon 3



La cible

5 principes

Les obligations

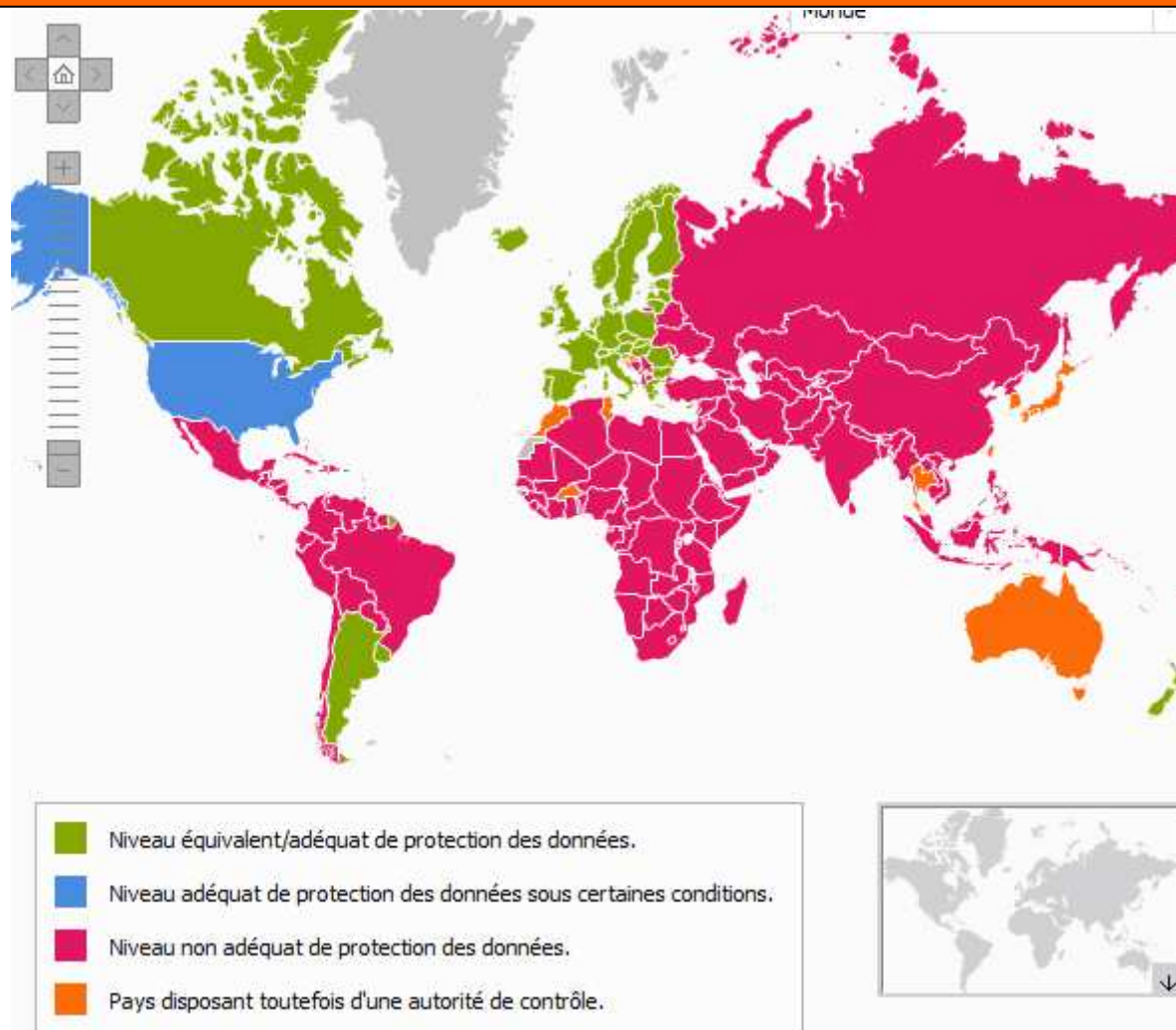
International

Conclusion



# Fédération Éducation-Recherche : les obligations en matière de données à caractère personnel

## Protection des données à caractère personnel par pays



<http://www.cnil.fr/pied-de-page/liens/les-autorites-de-contrôle-dans-le-monde/>